



**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 24 922 589 €
Siège social : 66 Avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
562 075 390 R.C.S. Nanterre**

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS REALISEE EN 2018**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations intervenues au cours de l'exercice 2018 en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce relatives aux attributions gratuites d'actions.

Autorisations sociales

Aux termes de la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 17 mai 2018, le Conseil d'administration s'est vu consentir l'autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et les mandataires sociaux de FFP ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3 % du capital de FFP au jour de la décision du Conseil d'administration. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois expirant le 16 juillet 2021.

Conformément à cette décision de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration de FFP, lors de sa réunion du 17 mai 2018, a décidé, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite.

Nombre d'actions attribuées

Le plan d'attribution gratuite d'actions, mis en œuvre par le Conseil d'administration du 17 mai 2018, concerne 21 bénéficiaires (2 mandataires sociaux et 19 salariés) de FFP et des sociétés qui lui sont apparentées pour un nombre maximum total de 31 940 actions.

Mandataires sociaux :

Bénéficiaires	Nombre maximum d'actions
M. Robert Peugeot Président-Directeur Général	8 500
M. Bertrand Finet Directeur Général délégué	6 500

Salariés :

Bénéficiaires	Nombre maximum d'actions
10 salariés de FFP ou de ses sociétés apparentées dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé	13 760 pour l'ensemble de ces bénéficiaires
Autres salariés de FFP ou de ses sociétés apparentées bénéficiaires de l'attribution	3 180 pour l'ensemble de ces bénéficiaires

La valorisation unitaire des actions FFP ainsi attribuées est de 98 euros pour tous les bénéficiaires. Cette valorisation, réalisée selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS 2), prend en compte le cours de bourse de FFP au moment de l'attribution des actions, diminué de la valeur estimée du dividende des 3 prochaines années. Cette valorisation ne prend pas en compte d'élément d'incertitude relatif au risque de non-atteinte des conditions de performance.

Le Conseil d'administration